LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés dépendent directement de la stratégie d'aménagement retenue par la commune. Ils concernent les secteurs où ont été envisagés, à court ou moyen terme, des projets d'intérêt général à destination de :

- ⇨ **création et aménagement de voiries, dessertes et cheminements piétons,**
- ⇨ **création d'aire de stationnement,**
- ⇨ **Extension d'espaces publics.**

Si votre terrain est touché par un emplacement réservé, par une voie ou un ouvrage public, une installation d'intérêt général ou un espace vert :

- vous repérez sur les plans de zonage le numéro de référence de cette réserve.
- vous recherchez dans le tableau ci-après cette référence.

Ce tableau vous fournit la désignation de l'opération projetée sur cette réserve et la collectivité ou le service public qui en a demandé l'inscription sur ce Plan Local d'Urbanisme.

1

N° emplacement réservé	Parcelles concernées	Superficie	Désignation	Organisme public bénéficiaire
1	B n°708, 1361, 676, 175, 176	3.845 m²	**Aménagement d'un chemin piéton le long du ruisseau de la Moyette**	Commune
2	B2 n°1718, 1719	750 m²	**Création d'une liaison piétonne**	Commune
3	B2 n°1378,	244 m²	**Création d'une liaison piétonne**	Commune
4	A2 n°211 ; A2 383	1.265 m²	**Création d'un bassin de rétention**	Commune
5	B3 n° 674, 675	1.700 m²	**Aménagement d'un espace vert public, d'un cheminement piétonnier et de sécurité automobile (visibilité du carrefour)**	Commune

MC DION – Art de Ville Laval - 6, rue de Cheverus – 53 000 - LAVAL - tel : 02 43 53 23 68 - artdevillelaval@wanadoo.fr